

## **La suppression de la taxe d'habitation : une réforme improvisée que vont forcément payer les contribuables et les citoyens.**

Une promesse du Président Macron va voir le jour dès 2020, 80% des foyers ne paieront plus la Taxe d'Habitation sur leur résidence principale. Les 20% restant cesseront de la payer progressivement jusqu'en 2023. Ils sont nombreux, les élus à tirer la sonnette d'alarme. Et pour cause, ce cadeau d'Emmanuel Macron, 26 milliards, il va bien falloir le financer. Comment ?

Les communes verront la perte de cette principale ressource compensée par l'Etat. Le schéma de compensation retenu est le suivant : à partir du 1er janvier 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes. Les pertes de recettes du département seront compensées par l'attribution d'une partie de la TVA. L'impôt le plus injuste. De nombreuses Associations d'élus dénoncent l'absence d'une réforme de fond, sans loi spécifique ni concertation. Nombre d'experts et d'élus considèrent qu'il aurait fallu avant tout procéder à une révision des valeurs locatives de 1970, pourvoyeuses d'injustices et d'inégalités. La plupart des Associations d'élus ont proposé au gouvernement d'opter pour un autre système, le dégrèvement à la place de la suppression : l'Etat aurait remboursé aux contribuables une TH qu'ils auraient continué à payer aux communes. Cette solution aurait maintenu le lien symbolique entre citoyen et lieu de vie, aurait garanti une compensation intégrale et durable aux communes qui auraient ainsi conservé le pouvoir d'établir les taux.

Les 16% de foyers les plus modestes ne payaient déjà pas de TH et ne bénéficieront donc pas de cette mesure. Les 17,7 millions de foyers « moyens » bénéficieront d'un gain moyen de 555 euros par an. Les 20% de foyers les plus riches bénéficieront d'un gain moyen de 1 158€ et profiteront de 44,6% du coût total de la réforme

A cela s'ajoutent des gains inégalement répartis sur le territoire. Les communes populaires avec de nombreux logements sociaux vont être pénalisées car le logement social est très souvent exonéré de TFPB. Les communes ayant une forte présence de résidences secondaires pourront mieux amortir l'impact de la suppression de la TH.

Une véritable réforme de la fiscalité locale devrait au contraire se donner comme double boussole de réduire les inégalités sociales et territoriales et de préserver l'autonomie financière des collectivités. Une véritable réforme de la fiscalité locale devrait au contraire se donner comme double boussole de réduire les inégalités sociales et territoriales et de préserver l'autonomie financière des collectivités.

Martino AMODEO, Président

Joëlle BOILEAU

Lhoussaine MOURTADA

**Groupe « communiste, républicain, intervention citoyenne »**